

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.B

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 9 Rue Amable Lozai

76140 LE PETIT QUEVILLY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81822679700012

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 03 2024		N-1 31 03 2023				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial (1)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 471	AS	5 751	8 720	5 897			
	Autres immobilisations corporelles	AT	85 726	AU	26 531	59 196	38 644			
Immobilisations en cours	AV		AW							
Avances et acomptes	AX		AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	5 552	BI		5 552	5 552			
	TOTAL (II)	BJ	105 749	BK	32 282	73 467	50 093			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	10 035	BM		10 035	9 976		
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	567	BW		567	634			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 293 168	BY	52 295	1 240 873	1 219 475			
	Autres créances (3)	BZ	23 226	CA		23 226	75 461			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
DIVERS	Disponibilités	CF	546 002	CG		546 002	187 841			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	34 270	CI		34 270	25 351			
	TOTAL (III)	CJ	1 907 268	CK	52 295	1 854 973	1 518 738			
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		CERTIFIE CONFORME					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 013 017	IA	84 577	1 928 440	1 568 831			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	5 552	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

DocuSigned by:

SIMONNEAU Frédéric

2093C027092642C...

Cegid Quadra

* Des applications concernant cette rubrique sont déposées dans la Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	622 764	522 704
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	397 053	179 360
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 129 817	812 064
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	34 797	2 542
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 891	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	67 053	118 348
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	256 156	213 288
	Dettes fiscales et sociales	DY	422 731	420 066
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 996	2 523
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	798 623	756 767
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 928 440	1 568 831
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	770 468	756 767
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

« **A.I.B.** »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUILLET 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **397 053,16 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	397 053,16 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	297 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	100 053,16 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 297 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2024	10 000	297 000,00 €	297 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le

revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2023	10 000	79 300,00 €	79 300,00 €	/
31 Mars 2022	10 000	42 200,00 €	42 200,00 €	/
31 Mars 2021	10 000	107 000,00 €	107 000,00 €	/

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
SIMONNEAU Frédéric
2093C027092642C...

« **A.I.B.** »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros
Siège social : 9 Rue Amable Lozai
76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUILLET 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **397 053,16 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	397 053,16 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	297 000,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	100 053,16 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 297 000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2024	10 000	297 000,00 €	297 000,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le

revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2023	10 000	79 300,00 €	79 300,00 €	/
31 Mars 2022	10 000	42 200,00 €	42 200,00 €	/
31 Mars 2021	10 000	107 000,00 €	107 000,00 €	/

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
SIMONNEAU Frédéric
2093C027092642C...

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		52 295			52 295
TOTAL		52 295			52 295
TOTAL GENERAL		52 295			52 295
Dont dotations et reprises d'exploitation		52 295			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 552	5 552	
Clients douteux ou litigieux	73 829	73 829	
Autres créances clients	1 219 339	1 219 339	
Personnel et comptes rattachés	11	11	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 058	17 058	
Débiteurs divers	6 157	6 157	
Charges constatées d'avance	34 270	34 270	
TOTAL	1 356 216	1 356 216	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 7 7	2 7 7		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 4 5 2 0	6 3 6 5	2 8 1 5 5	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 5 6 1 5 6	2 5 6 1 5 6		
Personnel et comptes rattachés	4 7 2 2 6	4 7 2 2 6		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 3 9 9 2	6 3 9 9 2		
Impôts sur les bénéfices	7 4 7 8 7	7 4 7 8 7		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 3 5 3 4 0	2 3 5 3 4 0		
Autres impôts taxes et assimilés	1 3 8 6	1 3 8 6		
Groupe et associés	1 8 9 1	1 8 9 1		
Autres dettes	1 5 9 9 6	1 5 9 9 6		
TOTAL	7 3 1 5 7 0	7 0 3 4 1 6	2 8 1 5 5	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 4 5 2 0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 0 1 1			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Non Concerné
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	Non Concerné
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	Non Concerné

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 1 5 7
Total	6 1 5 7

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 7 7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 0 1 5 8
Dettes fiscales et sociales	8 2 4 3 2
Autres dettes	1 5 6 4 2
Total	1 0 8 5 0 9

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	
- Intérêts sur emprunts	4 5
Frs fact.non parvenues	
- 531.55/365*286	5 0 0
- 235.63/365*286	1 9 5
- CAP HONO AG 31.03.24	9 6 0
- CAP FRAIS ACTE AG 31.03.24	4 3
- FNP TF 2021	3 3 0 5
- 16.54/360*79	4
- 52.38X79/360	1 2
- FNP BILAN 31.03.2023	3 0 3 1
- FNP SOCIAL 1T2024	1 1 1 0
- FNP GEXCO SOCIAL 1T2024	1 9 2
- CAPTF 1T2024	8 0 5
Clts RRR & av. à accorder	
- AE HARMONIE RENOVATION	1 5 6 4 2
Salaires complt. à payer	
- prov prime de bilan 2023-2024	4 0 3 6 0
- PRIM MR SIMMONEAU	6 6 4 0
Charges sociales à Payer	
- chges soc /primes bilan 2024	7 4 7 5
- chges soc/prime bilan 2024 MR	2 0 7 6
AUTRES CHARGES A PAYER	
- PENALITE MARCHE	2 4 6 0 0
- PROV T APP	2 6 6
- PROV F CONTINUE	1 3 7
- P F CONTINUE	1 0 7
Etat diverses ch.à payer	
- 1808/12*3	4 5 2
- 368/12*3	9 2
- 909/12*3	2 2 8
Banque cap	
- CAP FRAIS BQ 03.2023	1 9
- CAP FRAIS BQ 03.2023	1 5
- INTERET 1T2024	1 9 8
Total	1 0 8 5 0 9

ANNEXE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 4 2 7 0
Total	3 4 2 7 0

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constat.d'avance			
- KOESIO MAINT 19.04.23-18.04.24	3 4		
- OVH.COM	5		
- SMA ASSURANCES VEHICULES	6 0 8 9		
- SMABTP RC DIRIGEANTS	5 6 5		
- SMABTP GC	2 3 6 7 0		
- SMABTP MLP ASS LOCAUX	9 7 1		
- GRENKE COPIEUR FRAIS ASS	1 1 6		
- GEXCO SAS QUADRA WEB	2 7 1		
- FREE 09/03- 08/04/24 KD	4		
- FREE 14/03 - 13/04/24 ST	7		
- CREDIPAR (VP) GQ-574-VD	1 4 1		
- CREDIPAR (VP) GQ-574-VD	1 7		
- CITROEN FQ-081-HJ	1 9 3		
- CREDIPAR GQ-039-QA	1 5 2		
- CREDIPAR GQ-039-QA	2 1		
- SANTE BTP	1 1 9 8		
- SMA AJOUT MAN GV-717-RQ	5 7 3		
- KOESIO LOCATION COPIEUR	2 4 3		
Total	3 4 2 7 0		